

INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE DE LA VILLE DE VANNES

La loi n°2023-623 du 19 juillet visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Deux décrets n°2024-801 et n° 2024- 802 du 13 juillet 2024 précisent les indicateurs à calculer et la pondération de chacun d'entre eux, pour certaines collectivités locales (région, département, communes et EPCI de + 40000 habitants gérant au moins cinquante agents).

La Ville de Vannes est particulièrement engagée sur l'égalité entre les femmes et les hommes. En mars 2018, elle a été la 1^{ère} collectivité du Morbihan à signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Elle transcrit d'ailleurs ces principes dans la gestion de ses ressources humaines avec un plan d'action spécifique. Les actions mises en place portent leurs fruits puisque la **note obtenue par la Ville de Vannes au titre de l'année 2023 est de 82 sur 100, soit près de 9% au-dessus de l'objectif cible fixé par les décrets.** Les indicateurs sont les suivants :



Les principales mesures mises en œuvre par la ville de Vannes, pour les agents de la ville et du CCAS, en vue de la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes figurent dans le plan d'actions en faveur de l'égalité femmes /hommes :

- Evaluer et analyser les écarts de rémunération
- Soutenir l'égalité femmes /hommes dans la progression de carrière.

Ces actions portent leurs fruits puisque sur l'équilibre entre les femmes et les hommes sur la rémunération, tous les indicateurs sont au maximum. En ce qui concerne la **politique d'avancement, la collectivité respecte un équilibre entre le nombre d'hommes et de femmes promus. Ainsi, en 2023, 37 femmes ont avancé de grade et 31 hommes.** Toutefois, les femmes sont plus nombreuses parmi les agents promouvables (102 femmes pour 76 hommes). Cela explique l'écart constaté sur cet indicateur. Un travail devra être fait lors des prochaines campagne d'avancement pour davantage prendre en considération l'équilibre entre agents promouvables et promus.